



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070829

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 17/07/2025 14H09 C:000032 I:29520
V/REF : 1019785
V/Email reçu le Jeudi 17/07/2025 a 14H09

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 6404
IMMEUBLE : CARRE JARDIN
6 AVENUE AMEDEE MERCIER
01000 BOURG EN BRESSE

Feillens, le 31 Juillet 2025

Référence Marché: M_230717001-1
LOCALISATION : 6 AVENUE AMEDEE MERCIER - BOURG - MME FILL0D 0641353939 -
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE RECHERCHE DE FUITE EN GAINTE TECHNIQUE AU RDC
PLO0001 -PLO0004
Donneur d'ordre : Mr R RICHONNIER

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

LE 21 JUILLET 2025 A 08H30
RECHERCHE DE FUITE DANS LA GAINTE TECHNIQUE DU RDC
FUITE PROVENANT DE L'ALIMENTATION EAU FROIDE DANS LE LOGEMENT 1022 (AVIS
DE PASSAGE LAISSÉ)
REPARATION D'UNE SECONDE FUITE SUR L'ALIMENTATION GENERALE DANS LES
CAVES SUITE DEMANDE MR RICHONNIER
RECHERCHE D'UNE TROISIEME FUITE DANS LE LOCAL VÉLO PROVENANT DU LOGEMENT
1011 (AVIS DE PASSAGE LAISSÉ)
LE 24 JUILLET 2025 A 16H30
RECHERCHE DE FUITE DANS LE LOGEMENT 1022 (SUITE SUR LE BON 1014972)
FUITE EN DALLE
PREVOIR PASSAGE EN APPARENT

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 31/07/25 a 09H44 Mr R RICHONNIER

DEVIS SUIT

GI LGESTION EMAIL EN CC LE 24/07/25 A 08H22 IBRAHIMA.DOUKOURE@SEMCODA.C

GI LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 24/07/25 A 08H22 MR R RICHONNIER

UNE NOUVELLE DEMANDE 1020442 A ETE FAITE PAR MR DOUKOURE. IL S'AGIT DE
LA MEME FUITE. NOUS AVONS EU LES COORDONNES DE L'OCCUPANT DU LOGEMENT
1022 MAIS IL NOUS MANQUE CEUX DU LOGEMENT 1011. MERCI DE NOUS LES
COMMUNIQUER ?



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070829

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

GI LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 21/07/25 A 11H57 MR R RICHONNIER

SUITE AU PASSAGE DE NOTRE TECHNICIEN NOUS AURIONS BESOIN DES COORDONNÉES
DES LOGEMENTS 1022 ET 1011 ?

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PL00001-Forfait déplacement	1	46,71	46,71
1,25	PL00004-H(s) recherche de fuite	1	41,52	51,90
1,00	PL00001-Forfait déplacement	2	46,71	46,71
1,00	PL00004-H(s) recherche de fuite	2	41,52	41,52
TOTAL H.T.				186,84
T.V.A. a 10,00%				18,68
TOTAL T.T.C.En EURO				205,52

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070829

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*



Bon de Commande

N° : 1019785 du 17/07/2025

Pr.

SEM CODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel: 04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

6 AVENUE AMELEE MERCIER
01000 BOURG EN BRESSE

Référence de la Demande

N°: 838 399 du 17/07/2025

THCPLOPCI Tvx hors contra Plomberie

Partie cne int.

1

06404-00001 AMELEE MERCIER

01-EE-2224-ENT-61563100

Marché : M - 230717001-1

Délai

Date limite exécution : 01/08/2025

Observations

TEL MM FILLOD : 06.41.35.39.39

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00001 Forfait de déplacement	1,00	46,71	46,71	4,67	51,38
PL00004 Recherche de Fuite (Taux Horaire) Recherche de fuite en gaine technique au RDC, 1 étage et la vave. Ainsi que le PVC dans la cave.	3,00	41,52	124,56	12,46	137,02
Total H.T.					171,27
Total TVA					17,13
Total TTC					188,40

SEM CODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par RICHONNIER ROMUALD le 17/07/2025

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence
Romuald RICHONNIER

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEM CODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEM CODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **AVENUE AMELEE MERCIER 01000 BOURG EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **17/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1019785